

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024

Présents : Christelle BIDAULT, Jacques BOMBAL, Bruno BRINDEL, Jean-Paul CHATAUR, Sandra FAUCHER, Stéphanie JAUILHAC, Lionel MARTY, Grégoire NAVEZ, Roland POUGET

Excusés : Michel DUBOIS représenté par Christelle BIDAULT, Serge LEFEBVRE représenté par Roland POUGET

Désignation d'un secrétaire de séance : Roland POUGET

Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2023 : approuvé

DCM N° 2024-01 : Validation de l'Avant-Projet Définitif du restaurant multi-services

Suite à la présentation de l'Avant-Projet Définitif du restaurant-multiservices par le cabinet d'architecture TERTIO le 30 janvier 2024 et au vu des nouveaux éléments apportés, Madame le Maire présente au Conseil l'APD pour un montant de 406 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre l'Avant Projet Définitif proposé parce qu'il est de 18 500 € plus

cher que l'Avant Projet Sommaire.

Résultat du vote ➤ Contre : 11

DCM 2024-02 : Tarifs communaux 2024

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs communaux pour l'année 2024 **Résultat du vote ➤ Pour : 11**

DCM 2024-03 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire rappelle au conseil municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Le Conseil municipal adopte le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Résultat du vote ➤ Pour : 11

DCM 2024-04 : Convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, à l'échéance donnée (2025).

Le Conseil municipal décide de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze prévoit de conclure ;

Résultat du vote ➤ Pour : 11

DCM 2024-05 : Adhésion au service médecine préventive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19

Résultat du vote ➤ Pour : 11

DCM 2024-06 : Adhésion au service " Climat Air Energie "

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver l'adhésion de la commune de Champagnac la Prune au service mutualisé « climat air énergie » porté par Tulle Agglo et désigne Grégoire Navez, élu « référent énergie » de la collectivité

Résultat du vote ➤ Pour : 11

DCM 2024-07 : Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

Le conseil municipal décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts au taux de 100 % pour 5 ans

Résultat du vote ➤ Pour : 11

DCM 2024-08 : Rapport activité Tulle Agglo

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2022 de Tulle Agglo.

Résultat du vote ➤ Pour : 11

Le Maire, Christelle Bidault

